



Les Nouvelles du Mouvement européen-Provence

Éditorial - “Relance européenne” : “moment Monnet” ou “moment Philadelphie” ?

Si la perspective d’une “relance” de la construction européenne se précise, le *Mouvement européen* devra, pour participer efficacement au débat, se situer par rapport à deux stratégies assez différentes l’une de l’autre.

- Une stratégie “héroïque” poursuivant une mutation qualitative, “un saut fédéral” rompant avec “la méthode des petits pas” suivie jusqu’à présent par le processus d’intégration européenne et balayant toute trace d’*États-nations*, bref, une sorte de “grand soir” qui rappellerait l’œuvre de la Convention de Philadelphie qui transforma la confédération des anciennes colonies américaines en fédération des Etats-Unis d’Amérique du Nord. Le flamboyant discours de Guy Verhofstadt, lors de l’Université d’automne du *Mouvement européen - France*, illustre assez bien cette ligne qui est assez proche, semble-t-il, de celle de l’*Union des Fédéralistes Européens - France*, l’une des associations nationales membre du ME-F.
- Une stratégie qui se veut “réaliste”, qui s’inscrit dans l’esprit du processus d’intégration commencé il y a plus de 60 ans avec le *Mémoire Monnet* et la *Déclaration Schuman* et poursuivi dans les Communautés européennes puis dans l’Union européenne : celle du *fédéralisme fonctionnel* et des *solidarités de fait*. Cette méthode consiste à élargir progressivement les compétences de l’Union et à rendre plus efficace et plus démocratique sa gouvernance. Elle confie à l’Union le soin de gérer selon la *méthode communautaire* (initiative de la Commission, co-décision de plus en plus fréquente du Parlement européen, décision du Conseil à la majorité, contrôle de légalité par la Cour de justice) les nouvelles solidarités dont la crise a révélé qu’elles étaient indispensables à la survie de l’Union (discipline budgétaire, supervision bancaire, Mécanisme Européen de Solidarité, taxe sur les transactions financières, etc.). Cette poursuite opiniâtre de la *méthode Monnet*, si souvent décriée, exige des efforts constants pour surmonter les égoïsmes et les peurs et a assuré le succès du processus d’intégration européenne au cours des dernières décennies. C’est finalement celle qui est acceptée, parfois avec bien des résistances, par l’ensemble des peuples de l’Union.

Cette concurrence des stratégies est aussi ancienne que l’intégration européenne elle-même. Elle a dominé ses premières années. Le Congrès de La Haye de 1948, congrès fondateur du Mouvement européen, fut marqué par l’opposition entre “fédéralistes” et “unionistes”. Les historiens concluent en général à la prévalence des thèses de ces derniers. Quelques années après, la *Déclaration Schuman* et la création de la CEEA marquèrent pour longtemps l’inscription de la *méthode Monnet* des *solidarités de fait* dans la réalité historique de ce continent. Elle a, au cours des années, instauré des institutions et des procédures à caractère nettement fédéral. C’est encore grâce à elle que 500 millions d’Européens partagent un destin commun.

Ces deux stratégies ne sont pas antagonistes mais concurrentes. En pratique, une relance de l’Union passera d’abord par des réformes institutionnelles inspirées des deux : évolution de la Commission vers un gouvernement bénéficiant d’une véritable investiture par le Parlement, attribution à celui-ci de l’initiative législative, révision majoritaire et non plus “unanitaire” etc. Il n’y a donc pas lieu d’en faire une nouvelle guerre de religion.

Jean Vergès

Président du *Mouvement européen-Provence*

Rigueur et relance : une solution européenne

L’actuel débat sur le budget européen et les perspectives financières nous invite à la réflexion. Nous proposons ici un texte de mars 2012 que nous a adressé le sénateur Pierre Bernard-Reymond, ancien Secrétaire d’Etat aux Affaires Européennes et auteur d’un rapport d’information au Sénat sur “*Les ressources propres : un nouveau test de la capacité de l’Union Européenne à se réinventer*”, consultable à l’adresse : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-385-notice.html>

Doubler le budget européen d’ici 2020, faire passer de 14 % à 60 % la part des ressources propres, autoriser l’Europe à emprunter, transférer tout ou partie de certains secteurs d’activités publics du niveau national au niveau européen, telles sont ses propositions.

L’importance des dettes souveraines dans la plupart des pays d’Europe, conjuguée à des perspectives de croissance très médiocres, semble placer les hommes politiques devant un dilemme très délicat. Comment concilier assainissement et développement ? L’assainissement budgétaire doit-il être préalable ou concomitant de la relance ? Quelle importance relative doit-on accorder à chacun de ces deux impératifs ? Peut-on pratiquer une relance massive en situation d’énorme endettement sans être au préalable absolument certain que celle-ci engendrera un taux de croissance suffisant pour aider à la résorption de la dette ? Quelle peut être l’efficacité d’une relance dans une économie ouverte sur le monde, ses effets ne risquent-ils pas de se diluer sur toute la planète et donc être inopérants ?

Directeur de Publication : Jean Vergès, Président du *Mouvement européen-Provence* (ME-F-Provence)

Rédacteur en Chef : Daniel Suzan (ME-F-Provence)

Contact email : lesnouvelles.mep@free.fr

Secrétaire de Rédaction : Annie Giraud-Héraud (ME-F-Provence)

Ont participé à ce numéro : Pierre Bernard-Reymond, François Giraud-Héraud, Claude Laurens, Jean Vergès

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre, merci de le signaler par email

Autant de questions qui suscitent interrogations et controverses. Mais s'agissant de notre continent, n'existe-t-il pas un autre angle de vue, une autre approche qui mériterait d'être étudiée ? Au niveau de la plupart de nos Etats, l'endettement est abyssal, la priorité doit donc être donnée au redressement des comptes. Mais tel n'est pas le cas de l'Europe qui, en tant que telle, n'est pas endettée. Dès lors, n'est-ce pas à ce niveau qu'une politique de relance doit trouver son point d'application privilégié ? Rigueurs nationales et relance au niveau européen ne constituent-ils pas la solution optimale ?

Une telle stratégie impliquerait trois nouvelles orientations :

- En finir avec une approche malthusienne du budget européen. Celui-ci représente aujourd'hui 1 % du Revenu National Brut de l'Europe. Quel effet de levier, quelle crédibilité extérieure celle-ci peut-elle avoir dans ces conditions ? Nous proposons de doubler le budget Européen d'ici 2020.
- Mais les Etats, confrontés à une obligation de rigueur, transposent leurs exigences nationales au niveau européen et ne veulent en aucun cas augmenter leurs cotisations dans le cadre des perspectives financières 2014 – 2020. Ce mauvais réflexe est toutefois compréhensible dans la mesure où le budget de l'Europe a en quelque sorte été renationalisé et ne comporte presque plus de ressources propres ; il est en effet constitué pour 86 % de participations directes des Etats. Il faut donc revenir à un financement plus autonome de l'Europe. La part du financement du budget Européen par des ressources propres doit passer de 14 % à 60 % d'ici 2020. Ceci aurait également pour avantage d'alléger la contribution directe des Etats qui pourraient utiliser cette nouvelle marge de manœuvre pour réduire leurs déficits.

Pour parvenir à cet objectif, il faut créer de nouvelles ressources propres : la taxe sur les transactions financières et la TVA comme le propose la Commission mais aussi une taxe européenne sur le tabac, sur l'alcool et sur une partie du produit des enchères de quota d'émission de CO² par exemple. On peut aussi songer à une taxe sur l'énergie, sur les jeux en ligne, sur les communications des téléphones portables, sur internet, sur le commerce des armes.

L'Europe ne pourra pas répondre à tous les défis auxquels elle est confrontée si elle demeure un club de cotisants qui passe son temps à vouloir diminuer les cotisations, raisonner selon la théorie erronée du juste retour et se disputer sur des montants de rabais.

- Enfin il faut autoriser l'Europe à emprunter tout en lui imposant à elle aussi une "règle d'or", le produit de cet emprunt étant destiné à lancer des investissements dans les secteurs stratégiques (*project bonds*).
Il serait, en outre, utile, à cette occasion, de passer en revue une série de secteurs dans chacun de nos Etats qui pourraient être transférés en tout ou en partie au niveau européen, c'est-à-dire à un niveau où peuvent être réalisées des économies d'échelle et créées de nouvelles synergies.

Pierre Bernard-Reymond

Membre de la *Commission des Affaires Européennes du Sénat*

Jumelage entre villes d'Europe

« Mieux se connaître et mieux se comprendre », tel est l'objectif du jumelage entre deux villes européennes. A l'évidence, cette démarche ne peut que s'inscrire positivement dans la volonté de rapprochement au sein de l'Europe. Ce concept, né au lendemain de la seconde guerre mondiale, a vu ses réalisations s'accélérer depuis la signature du Traité de l'Elysée. Bien sûr, ont d'abord été concernées les villes allemandes et françaises ; puis, la démarche a pris de l'ampleur et concerne désormais l'ensemble du continent.

Au tout début, il s'agissait de pacifier les mentalités, d'apaiser les haines et les rancœurs ; et pour être efficace on a centré les initiatives et les actions essentiellement sur la vie locale au quotidien. Les relations entre communes, structures de base, ont toute leur importance, mais il convient d'aller encore plus près du citoyen, et pour cela la richesse du mouvement associatif offre une large palette de possibilités. Ainsi peuvent s'engager des discussions, s'échanger des expériences, se développer des projets conjoints relatifs à des problématiques d'intérêt commun : transports urbains, démocratie locale, environnement et développement durable, développement économique des territoires, politiques culturelles et sportives, etc.

Mais de telles actions ne peuvent se faire sans moyens. De Bruxelles, la Commission européenne encourage les jumelages en octroyant des subventions significatives aux projets qui intègrent des programmes éducatifs, concernant des thèmes européens de toutes natures. De leur côté, les villes accordent des dotations financières à leurs associations de jumelages afin d'encourager les rencontres entre citoyens européens mais aussi de promouvoir leur image.

Au-delà de ces aspects financiers et économiques, le jumelage est par définition « amitié et fraternité » entre les citoyens des villes jumelées. Prenons l'exemple d'Aix-en-Provence, jumelée à Tübingen (Allemagne), Pérouse (Italie), Bath (Grande Bretagne), Grenade (Espagne) et Coimbra (Portugal). Les associations et les habitants de ces villes se

rencontrent et développent au fil du temps des relations étroites ; ainsi prend corps une authentique connaissance réciproque.

La langue fait-elle obstacle ? Bien moins qu'on ne le croit. Mais il en est une en tous cas qui ne connaît pas les frontières : la musique. Quoi de plus beau que la 9^{ème} symphonie de Beethoven interprétée au printemps 2010 à Tübingen, puis quelques semaines après à Aix, par 150 choristes des deux villes. Ces jours-là, l'hymne européen résonnait comme une promesse d'avenir ; ambiance jubilatoire et fraternelle, moments exceptionnels et inoubliables. Le sport, aussi, permet la fraternisation et la compréhension réciproque : le rugby avec nos amis anglais, le football avec nos amis espagnols et italiens, le handball, l'athlétisme, le judo, la natation avec nos amis allemands et autres... Les peintres, les photographes, les philatélistes, les randonneurs contribuent aussi aux rencontres ; l'aéromodélisme s'en mêle. Il ne faut surtout pas oublier les scolaires : acquérir au plus tôt une conscience européenne s'impose comme une priorité. Et les universitaires prennent le relais.

On ne peut que féliciter et encourager celles et ceux qui, comme à Aix, s'impliquent avec passion dans le Jumelage pour porter haut l'idéal européen, dans le bénévolat le plus absolu. Sans oublier tous ceux qui, sous des formes variées, contribuent à la réussite des opérations. Notre monde vit tellement de drames, d'inégalités, de conflits, de bouleversements douloureux... Soyons optimistes ! Nos gouvernants, au-delà des égoïsmes et ambitions personnelles et partisans, essaient d'avancer ensemble vers une gouvernance européenne et mondiale. Les progrès sont certes toujours trop lents ou trop modestes à notre goût, mais ils sont bien réels. La plupart des hommes sont de bonne volonté et nous offrent l'espoir de perspectives et de jours assurément meilleurs. Les actions de jumelages y contribuent et elles préparent un monde plus fraternel.

Claude Laurens

Vice-Président de l'Association des Jumelages de la Ville d'Aix

Comprendre l'Europe

En cette fin d'année 2012, le Conseil européen aurait dû adopter le cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'Union européenne. Mais faute d'accord lors du dernier Sommet, en raison notamment des coupes drastiques que le Royaume-Uni veut imposer dans les dépenses, les discussions se poursuivent et le sujet reviendra sur le devant de la scène début 2013.

A titre d'information nous précisons ici en quoi consiste cette programmation.

Le cadre financier pluriannuel (CFP)

Depuis 1988, l'Union européenne (UE) affiche ses perspectives financières dans un « cadre financier pluriannuel », clé de voute du système budgétaire européen. Formellement, le CFP se présente sous la forme d'un tableau chiffré fixant année par année, sur la durée de la programmation (actuellement les 7 années de la période 2007-2013), les plafonds des dépenses prévisibles de l'UE, classées en grandes rubriques correspondant aux secteurs d'intervention de l'Union. Le montant définitif des budgets annuels (en pratique inférieurs aux plafonds) est arrêté chaque année par le Parlement européen et le Conseil.

Le traité de Lisbonne a donné un cadre légal à cette pratique en lui consacrant un chapitre (art 312 du TFUE) : selon les termes du traité, le CFP « vise à assurer l'évolution ordonnée des dépenses de l'Union dans la limite de ses ressources propres ». Il est adopté à l'unanimité par le Conseil (même s'il existe une clause passerelle qui lui permet de décider, à l'unanimité, de passer à la majorité qualifiée), qui statue « après approbation du Parlement européen ».

En pratique, le Conseil européen, même s'il n'est pas nommé dans ce chapitre, garde la haute main sur l'accord, comme le montrent les discussions en cours, et la procédure d'adoption du CFP reste ce qu'elle était : proposition de la Commission européenne ; négociation technique et politique intergouvernementale (l'accord par consensus des chefs d'Etat et de gouvernement étant formalisé lors d'une réunion du Conseil européen) ; puis accord juridique et formalisation finale par un règlement, le cas échéant après ajustements demandés par le Parlement. Pour ce qui est des ressources propres qui financent le budget, la décision n'entre en vigueur qu'une fois adoptée par l'ensemble des Etats membres conformément à leurs règles constitutionnelles.

Deux éléments sont déterminants dans la négociation : le montant total des dépenses, qui détermine la contribution brute de chaque Etat membre, et la répartition des dépenses, qui détermine les retours que les Etats peuvent escompter, chacun cherchant à défendre ses intérêts propres (la solidarité a des limites...).

A l'évidence, la négociation du CFP est un moment majeur de la vie de l'UE, tant par les sommes en jeu (la négociation tourne autour de mille milliards d'euros sur la durée de la programmation) que par les priorités qu'il énonce. On peut noter que les discussions en cours sur le cadre financier 2014-2020 achoppent pour l'instant sur l'enveloppe globale que les Etats membres sont disposés à retenir.

François Giraud-Héraud, ME-P

L'Université d'automne du ME-F

L'Université d'automne du *Mouvement européen-France* s'est déroulée les 16 et 17 novembre 2012 à Lille. Elle a été suivie, le dimanche 18, de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du Mouvement. Tous les participants ont apprécié la qualité de l'organisation et la chaleur de l'accueil que nous ont réservé les amis du *Mouvement européen - Nord* et leur président Michel Labori. Saluons aussi l'intense activité des *Jeunes européens*, très nombreux à Lille.

Lors de la séance d'accueil, le président national du *Mouvement*, Jean-Marie Cavada a dressé, à mi-mandat, le bilan de son activité et les grandes lignes de son action à venir.

Sur le thème "500 millions de citoyens, le nouveau défi européen", la séance publique du samedi après-midi fut marquée, entre autres intéressantes interventions, par le discours lyriquement fédéraliste de Guy Verhofstadt, ancien premier ministre de la Belgique, et par celui, plus nuancé mais très dense, de Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé des Affaires européennes de la France.



Les Jeunes Européens défilent dans les rues de Lille (Photo ME-F)

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale a élu le Conseil d'administration et un nouveau bureau exécutif beaucoup plus restreint que le précédent qui comptait notamment les huit représentants des "euro-circonscriptions". Le nouveau bureau comprend 20 membres, principalement issus de la région parisienne, dont 9 femmes.

La nouveauté annoncée était la présentation du "Conseil d'orientation stratégique" chargé d'élaborer la "doctrine européenne" du ME-F. Ce conseil devrait comprendre six comités (Economie et finances ; Innovations institutionnelles ; Politique extérieure et défense ; Recherche, éducation et innovation ; Justice, droits fondamentaux et culture ; Environnement, transports et énergie). Certains des présidents de comité ont esquissé les lignes directrices de leurs futurs travaux.

La création du *Conseil d'orientation stratégique* est une innovation dont on mesurera progressivement l'utilité. Son annonce avait soulevé quelques réserves provenant surtout des groupes de travail qui réunissent déjà les militants sur le terrain. Mais il faut donner sa chance à l'expérience.

Le *Conseil d'orientation* devrait avoir deux missions. Pour l'expression extérieure du *Mouvement*, il devrait pouvoir élaborer des analyses et des propositions de qualité, capables d'assurer la crédibilité du *Mouvement européen-France* dans le débat européen, ce que devrait garantir la pertinence du choix des membres des différents comités. A l'intérieur du *Mouvement*, les membres du *Conseil d'orientation* devraient, à l'invitation des sections locales, venir s'exprimer devant les adhérents et leur public pour enrichir leur réflexion et les débats. Ici, tout dépendra de la valeur personnelle des *missi dominici* et de leur aptitude au dialogue. Bonne chance à eux, bonne chance à nous tous !

<http://www.mouvement-europeen.eu/?p=12983>

Jean Vergès

Président du *Mouvement européen-Provence*

L'Union européenne, prix Nobel de la paix

« L'attribution du prix Nobel de la paix à l'Union européenne est un encouragement, mais c'est également une incitation claire à renouveler notre engagement en faveur de l'unification européenne. » (Martin Schulz, Président du Parlement européen)

A l'occasion de la remise du prix Nobel, la *Représentation régionale de la Commission européenne en France* et le *Bureau d'information du Parlement européen pour le Sud-Est* ont organisé le 7 décembre à Marseille un échange sur le sens et l'actualité de la construction européenne, entre de jeunes européens et deux grands témoins, Nicole Fontaine, Présidente du Parlement européen de 1999 à 2002, et Régine Longuet, militante européenne de longue date et figure de la résistance. Le *Mouvement européen-Provence* était représenté et a apporté sa contribution au débat.

Contacts utiles

Mouvement européen-France <http://www.mouvement-europeen.eu/>

Mouvement européen-Provence <http://mouvementeuropeprovence.free.fr/www/>

Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence

Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-Est http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html

Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille comm-rep-mrs@ec.europa.eu

Le débat sur la relance européenne

Une prochaine livraison des *Nouvelles du Mouvement européen-Provence* analysera deux livres récents : "En avant l'Europe" de Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt (Actes Sud et André Versailles) et "De la Démocratie en Europe" de Mario Monti et Sylvie Goulard (Flammarion).